

À Strasbourg Julian Assange voit sa persécution reconnue

DÉMOCRATIE Au Conseil de l'Europe, une résolution a été majoritairement adoptée avec 88 votes favorables. Elle confirme le statut de prisonnier politique du journaliste et la nécessité de protéger la liberté d'expression face au secret d'État.

Strasbourg (Bas-Rhin),
envoyé spécial

Une ovation retentit. À 11 heures passées, l'hémicycle marron aux sièges bleus du Conseil de l'Europe connaît un moment rare. Sous le regard et les applaudissements de Julian Assange et de ses proches, Stella Assange, Kristinn Hrafnsson, rédacteur en chef de WikiLeaks, et Joseph Farrell, ambassadeur de WikiLeaks, la résolution a été adoptée avec 88 votes favorables, 13 contre et 20 abstentions. « C'est une première étape. La résolution est complète avec un ensemble d'éléments qui doivent permettre une transcription judiciaire et législative. Nous devons prendre le relais de Julian Assange désormais. Sa lutte doit nous servir à lancer une grande bataille pour protéger nos nations d'attaques contre la liberté de la presse et nos institutions sont dans l'obligation de prendre le relais », commente Christophe Marchand, avocat qui a représenté le journaliste australien devant la CEDH.

L'ensemble des membres de la commission des Questions juridiques et des Droits de l'homme du Conseil de l'Europe – qui réunit

des parlementaires des 46 États – a clairement alerté sur la jurisprudence de l'affaire Assange. « Nous devons être attentifs à ce que l'information soit accessible au public. Parce que l'information, c'est la première ressource de la démocratie. Un public informé est le seul à même de prendre des décisions éclairées », rappelle Christophe Brico (PPE, Monaco). D'autres ont pointé le besoin d'une réponse collective face à une loi américaine qui peut poursuivre un journaliste australien en Europe. « Nous avons besoin d'un bouclier pour nous protéger de la loi sur l'espionnage dans les États membres du Conseil de l'Europe, pour protéger les organisations de la société civile, pour la protection de la liberté de la presse, pour ceux qui éditent et les publient et pour les lanceurs d'alerte », a réclamé le parlementaire allemand Julian Pahlke (groupe des socialistes, démocrates et Verts, SOC).

Plusieurs élus ont rappelé que l'activité du Conseil repose sur la convention européenne des droits de l'homme. Le droit à la liberté d'expression y est consacré par l'article 10 « sans ingérence et sans considération de frontière ». L'ensemble de l'Assemblée a félicité Thórhildur

Sunna Aevarsdóttir, qui a soutenu le rapport. « Cette affaire signifie pour ceux qui risquent leur vie en dénonçant la corruption, les crimes de guerre et les violations des droits humains (...) que, dans la lutte entre le pouvoir et la vérité, le pouvoir l'emportera. C'est un message que l'Assemblée doit rejeter avec force », prévient l'élue islandaise du Parti pirate (SOC).

« C'EST UNE VICTOIRE TOTALE »

Dans l'hémicycle, un autre amendement a été particulièrement disputé, la reconnaissance du statut de « prisonnier politique » de Julian Assange durant quatorze ans. L'opposition d'une partie de la droite et des libéraux a été forte et illustrée par lord Richard Keen, affirmant que « de nombreux aspects de l'affaire restaient profondément troublants » et que « qualifier Assange de prisonnier politique est factuellement erroné et juridiquement incorrect ». Il est vrai que « la Grande-Bretagne a malheureusement une longue histoire de refus du statut de prisonnier politique », a relevé l'élue irlandaise Paul Gavan (GUE). Avec 65 pour et 31 contre, « c'est une victoire totale », a salué un membre de la commission. ■

VADIM KAMENKA



Stella et Julian Assange avec Kristinn Hrafnsson, le rédacteur en chef de WikiLeaks, le 2 octobre, au Conseil de l'Europe à Strasbourg. FREDERICK FLORIN/AFP